

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 4 décembre 2014 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre l'année 2014

NOR : DEVK1428828A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2012 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre des années 2013 à 2015;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2014;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts en date du 28 octobre 2014,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} juillet 2014:

CANIVET Nicolas.
MANTEROLA Bertrand.
BOY Aline.
PILLET Emeric.
ABT Vincent.
JEAN-LOUIS Lise.
CANELLAS Xavier.
RUBIO Marianne.
VENTRE Nicolas.
JANNOT Isabelle.
VINCENT Isabelle.
DEPERROIS Yves.
GUYOT Thomas.
LEMENAGER Sandrine.
DOUILLARD Pierre.

BERGOUNIOUX Simon.
BERMOND Marie-Agnès.
LEVASSORT Fabrice.
GUIDOTTI Sylvie.
WENDLING Christophe.

Article 2

L'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts dont le nom suit est promu au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 22 août 2014:
CHARRIERE Mario.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 4 décembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du centre interministériel
de gestion des IPEF,*
S. MANGIANTE